

MAIRIE DE FRANCS

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

ORDINAIRE

Du 19 mars 2019

CONVOCATION du 14 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le 19 mars à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame MADRID Claudine, Maire.

Présents : Mesdames MADRID Claudine, GISSOUT Florence, PEYRAT Lucienne, SUEUR Pierrette.

Messieurs REVERDEL Dominique, PEYRAT Daniel, PREVOST Philippe, BRAUD Alexis.

Absente excusée : Madame DAUGIERAS Claire a donné procuration à Monsieur BRAUD Alexis.

Absente : Madame RICHARD Carine.

Délibération participations :

Il convient de voter les participations afin de les inscrire au budget. Les participations pour 2019 sont les suivantes :

- S.I.R.P : 20 670 €
- Caserne des pompiers capital : 215,01 €
- Caserne des pompiers intérêts : 178,40 €
- S.I.VU du chenil : 155,22 €

Le Conseil Municipal accepte, à 9 voix pour, l'inscription des ces participations au compte 6554. Une délibération sera prise.

Délibération dépenses d'investissement :

Nous venons de recevoir la facture du SDEEG concernant les travaux de renouvellement des commandes éclairage public prévus et réalisés l'année dernière . La facture d'investissement se monte à 3 971 € or il ne reste que 3 679,96 € au compte concerné. Il existe cependant un moyen pour payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget ; l'article L1612-1 du CGCT autorise, par délibération du Conseil Municipal, le paiement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cela fait donc (89 341,11€ X 25 %) 22 335,27 €. Il est donc proposé au Conseil de faire application de cet article . Le Conseil Municipal accepte à 9 voix pour et une délibération sera prise.

Délibération soutien AMF :

L'Association des Maires de France a pris une « résolution générale » et demande son soutien aux Conseils Municipaux. Après avoir pris connaissance du projet de délibération, le Conseil Municipal décide , à 9 voix pour, de donner son soutien à l'A.M.F. Une délibération sera prise.

Infos diverses :

- Nous avons reçu le prix au m² pour la voie communale.
- Les dossiers accessibilité doivent être terminés au 31 mars et il reste une partie du cimetière à faire.
- Preven'bus : aucune personne de la commune ou des communes limitrophes n'a participé le 05 mars dernier. Seules 3 personnes de la communauté de communes sont venues. Peut être l'inscription par téléphone au prévent'bus rebute t'elle les gens et devrions nous prendre les

inscriptions en mairie ?

- La préfecture nous a averti du versement de la réserve parlementaire pour l'ancienne mairie.
- Monsieur PESLIER, du SDEEG, est passé pour avertir que les candélabres seraient livrés le 25 mars . La pose débutera le 26 et se poursuivra autant que nécessaire. Il se pourrait donc que l'éclairage public du bourg ne soit pas opérationnel durant ce temps.
- Le département met en garde contre le frelon asiatique et incite au piégeage. Il recommande le site d'une association le www.gdsa33.com qui explique la méthode .
- Bataille de Castillon : les bénévoles de l'association souhaitent développer le village Aliénor et ont besoin de 30 000 €. Ils ont ouvert un compte participatif ou chacun peut faire un don.
- L'association Rouge de Rouge nous informe qu'ils souhaiteraient mettre en valeur les points d'intérêt touristique sur le territoire de l'ancienne CDC du Lussacais. Pour FRANCS leur choix s'est arrêté sur le panorama que l'on peut admirer depuis la place et une table d'orientation.

Questions diverses :

- Monsieur CLERC a été reçu par Madame le Maire et par Madame GISSOUT car il avait une proposition à faire pour améliorer le service au Foyer. Il propose d'isoler le bar de la vue des gens en installant des cloisons amovibles. Un devis a été demandé chez Bruneau, il se monte à 2010 € TTC . Madame GISSOUT précise que ces panneaux auraient d'autres utilisations : il peuvent servir de coulisses pour la scène et pour la kermesse des écoles. Le Conseil Municipal trouve le devis cher et se pose la question de faire fabriquer ces panneaux. Le Conseil Municipal ne prend pas de décision pour l'instant et se donne le temps de la réflexion.

- Madame MURILLO (locataire ancienne mairie) demande où en est l'installation de la cabane de jardin ?

- Madame le Maire demande à Monsieur REVERDEL où en est la demande de devis pour l'assainissement ?

Il répond qu'il a contacté l'entreprise DURET et que nous devrions avoir le devis la semaine prochaine.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE
MADRID CLAUDINE